

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy

Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON

133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° : 110/24

Objet : Contrat de maintenance, d'hébergement Portail Famille et de sauvegarde logiciel  
« Loisirs & Accueil » et « Multi-accueil Woopitoo »

Le Maire **de Coubron,**

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat présenté par la Société Défi Informatique n° 10/1200 et 12-2037 pour la maintenance et HEB-0684 pour l'hébergement du site internet.

VU le titulaire du contrat, Société Défi Informatique  
**2, rue de l'Euron**  
54320 MAXEVILLE

DE C I D E

DE signer le contrat avec la Société, Défi Informatique pour la maintenance du matériel et pour l'hébergement du site internet pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2027 pour le contrat n° 10/1200 CLSH et du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2027, pour le contrat n° 12/2037 de l'Espace Woopitoo ;

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le **Trésorier** Principal du Raincy.

Fait à Coubron, le 15 novembre 2024



Le Maire  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »

Ludovic TORO